

Unité départementale de la Marne  
Parc Technologique Henri Farman  
10 rue Clément Ader  
51100 Reims

Reims, le

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 13/11/2023

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **ARCELORMITTAL CENTRES DE SERVICES**

1 RUE EMILE DRUART  
ZIO  
51050 Reims

Références : D3 i 2023 898  
Code AIOT : 0005701862

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 13/11/2023 dans l'établissement ARCELORMITTAL CENTRES DE SERVICES implanté 1 RUE EMILE DRUART ZIO 51050 Reims. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- ARCELORMITTAL CENTRES DE SERVICES
- 1 RUE EMILE DRUART ZIO 51050 Reims
- Code AIOT : 0005701862
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société ARCELOR MITTAL CENTRE DE SERVICES - Colbert Sud (AMCS) est régulièrement autorisée par arrêté préfectoral d'autorisation du 1er juillet 1961 pour les activités de travail mécanique des métaux et alliages sous la rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- situation administrative

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| N° | Point de contrôle        | Référence réglementaire          | Autre information |
|----|--------------------------|----------------------------------|-------------------|
| 1  | Situation administrative | Arrêté Préfectoral du 01/07/1961 | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La société ARCELOR MITTAL CENTRE DE SERVICES - Colbert Sud est autorisé par un arrêté préfectoral d'autorisation datant du 1er juillet 1961 pour la rubrique n°2560 (travail mécanique des métaux et alliages).

La rubrique n°2560 a été modifiée par décret n°2013-1205 du 14/12/2013 passant du régime d'autorisation au régime d'enregistrement.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet de la Marne d'encadrer les activités du site par un arrêté préfectoral complémentaire rédigé en ce sens et joint à ce rapport.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Situation administrative

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 01/07/1961                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Mise à jour des rubriques ICPE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>L'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 1er juillet 1961 n'est plus à jour.<br>Une mise à jour de l'arrêté préfectoral est nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Constats :</b><br>L'établissement bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 1er juillet 1961 délivré au nom de la société CISAPUM.<br>La seule activité relevant du régime de l'autorisation est le travail mécanique des métaux et alliages (rubrique 2560).<br><br>Le décret n°2013-1205 du 14/12/2013 a modifié la nomenclature des installations classées en remplaçant le régime "autorisation" pour cette rubrique par le régime d'autorisation simplifiée dénommé "enregistrement".<br><br>La visite d'inspection a permis de reprendre les différentes activités du site.<br>À ce jour, seule la rubrique 2560 (travail mécanique des métaux et alliages) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise à la réglementation ICPE au seuil de l'enregistrement (puissance 2810 kW).<br>Les autres activités du site ne sont pas soumises à la réglementation ICPE.<br><br>L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet de la Marne de régulariser la situation administrative du site par un arrêté préfectoral complémentaire. |
| <b>Type de suites proposées :</b> Arrêté préfectoral complémentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |